

# Déclaration urbanisme: MODIFICATION DE L'ASPECT EXTÉRIEUR D'UN BATIMENT EXISTANT (ravalement, panneaux solaires, menuiseries, ouvertures, etc.)

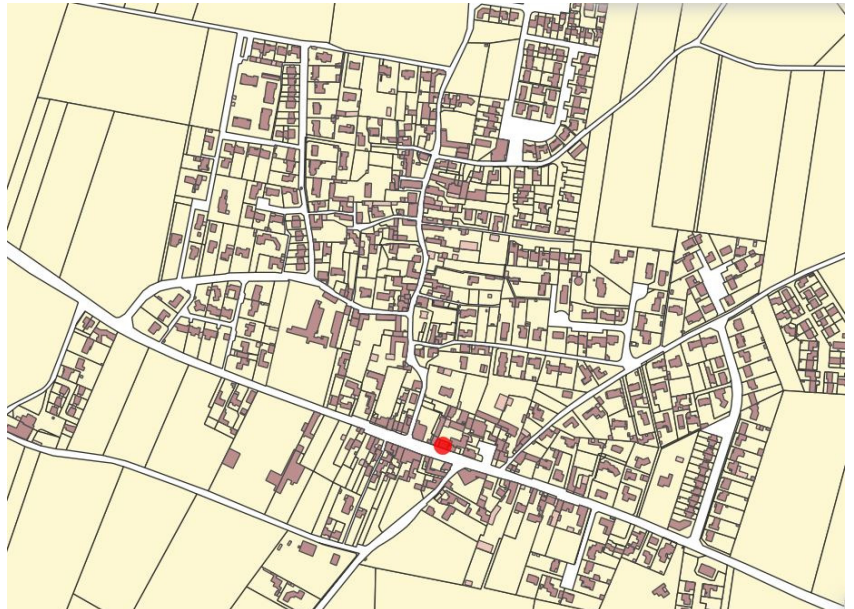
Dépôt en mairie en 4 exemplaires

**OU** en ligne sur [demarches-urbanisme.agglo-larochele.fr](http://demarches-urbanisme.agglo-larochele.fr)

## 1) Déclaration Préalable: Cerfa 13 703

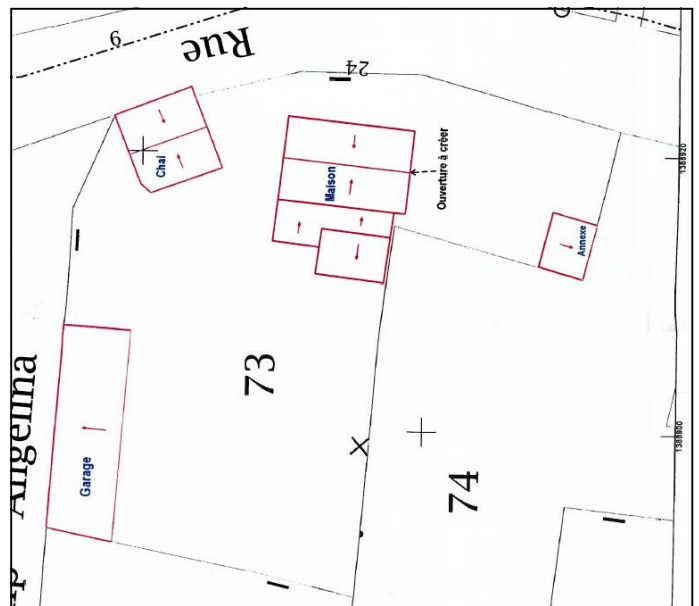
### 2) Plan de situation:

Il doit permettre de localiser précisément votre terrain à l'intérieur de la commune afin de savoir quelles règles d'urbanisme s'appliquent dans la zone où est situé votre projet.



### 3) Plan de masse:

Il présente le projet dans sa totalité. Il permet de vérifier que les futures constructions respectent les différentes règles d'implantation et de hauteur, y compris par rapport aux constructions existantes.



#### **4) Notice décrivant le terrain et présentant le projet:**

La notice présente le projet en décrivant notamment la nature et la couleur des matériaux apparents.

#### **5) Un plan ou une photographie des façades et/ou des toitures avant travaux:**

Cela permet d'apprécier quel est l'aspect extérieur initial de la construction.



#### **6) Une représentation de l'aspect extérieur de la construction faisant apparaître les modifications projetées:**

Ce document permet d'apprécier comment sera le projet après la réalisation des travaux décrits.

Il permet de situer l'emplacement futur de la clôture.



#### **7) Une photographie du bâtiment concerné**

La photographie n'est pas nécessaire si vous en avez déjà fourni une pour la pièce n°5 précédemment décrite.